



Bien immobilier

Par Angel1978

Bonjour.

Mon amie est héritière d'une maison. Nous avons décidé de vivre ensemble dans cette maison et il y a beaucoup de travaux à faire à laquelle je vais participer de moitié. Mon amie a un enfant et moi non. On veut se protéger l'une et l'autre en cas de décès pour pas se retrouver à la rue et surtout que son fils et/ou ma famille ne se trouve pas lésé en cas de décès de l'une ou l'autre. . Je souhaite savoir qu'elle est la mieux pour notre situation ? J'avais envisagé de racheter la moitié de la maison pour être à 50% propriétaire et mon amie préfère elle me faire une donation merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le fait de participer aux travaux ne vous donne pas de part de propriété dans cette maison. Au mieux un remboursement d'une partie des frais sur justificatifs.

Une donation entre tiers est taxée à 60%.

Préférez un PACS avec testament.

L'enfant a une part réservataire lors de la succession.

Consultez un notaire.